



**CENTRE COMMUN
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE**

Adresse postale: L-2975 Luxembourg | Guichets: 125, route d'Esch
Heures d'ouverture: de 08h00 à 16h00
Tel.: 40141-1 | Fax: 404481 | www.ccss.lu | ccss@secu.lu

DÉPARTEMENT ADMINISTRATIF

AVIS

TAUX DE COTISATION AU 1.1.2015

Risque	Taux de cotisation
Assurance maladie-maternité	5,60 %
Majoration pour prestation en espèce	0,50 %
Assurance pension	16,00 %
Assurance dépendance ¹	1,40 %
Impôt d'équilibrage budgétaire temporaire ²	0,50 %
Assurance accident	1,10 %
Santé au travail	0,11 %
Impôt forfaitaire	10,00 %

(¹) Un abattement correspondant à un quart du salaire social minimum est à prendre en considération pour fixer l'assiette cotisable en matière d'assurance dépendance (480,74 €). Cet abattement est proratisé en fonction du nombre d'heures déclarées par rapport à 173 heures, si la durée du travail au service d'un employeur est inférieure à 150 heures pour un mois de calendrier.

(²) Un abattement correspondant à un salaire social minimum est à prendre en considération pour fixer l'assiette cotisable en matière d'assurance dépendance (1922,96 €). Cet abattement est proratisé en fonction du nombre d'heures déclarées par rapport à 173 heures, si la durée du travail au service d'un employeur est inférieure à 150 heures pour un mois de calendrier.

Mars 2015